

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 16 JUILLET 1850.

No. 87.

Extraits de Journaux.

(Du Canadien.)

L'accident relaté dans notre avant-dernière feuille comme ayant eu lieu à la Pointe-Lévy, n'était qu'une des nombreuses particularités d'un sinistre arrivé dans cet endroit vendredi dernier, et dont le Canadien donne ainsi les détails :

OURAGAN ou TROMBE ?—Vendredi soir, après plusieurs averses de peu de durée, accompagnées de tonnerre et d'éclairs extrêmement vifs, il s'éleva, entre onze heures et minuit, une bourrasque soudaine et des plus violentes, qui cependant ne laissa, pour traces de son passage sur la ville, que quelques enseignes et contrevents arrachés et jetés dans la rue, mais qui, sur la rive opposée du fleuve, à la Pointe-Lévy, rasé de 15 à 20 maisons dans un espace étroit, un peu en deçà du monument de la tempérance, et endommagea plus ou moins plusieurs autres, en suivant la direction du nord-ouest au sud-est, comme s'il eût débouché de la vallée du Saint-Charles. Nous avons vu, samedi, cette scène de désolation. La plupart des maisons, toutes en bois, étaient complètement rasées; les meubles mêmes qui les garnissaient avaient été brisés par leur chute et en partie dispersés par le vent : mais, chose étonnante, sur une centaine de personnes de tout âge et de tout sexe qui s'y trouvaient couchées alors, pas une seule n'a perdu la vie. Cependant nous avons vu une femme qui avait un œil poché, un homme qui avait le nez écrasé, un autre le visage tout balafré, par des pièces de bois qui leur étaient tombées sur la tête dans leurs lits, et l'on nous a dit qu'une autre femme avait eu la tête fendue, mais non le crâne fracturé, de la même manière, et qu'un enfant était resté quelque temps suspendu par les pieds, pris entre deux pièces, la tête en bas dans la cave où son père était tombé. Nous avons aussi vu une femme du nom de Guay, veuve et âgée de plus de soixante ans, malade au lit, au point qu'elle venait d'être administrée, par suite des contusions qu'elle avait reçues dans un voyage à travers les airs. Elle couchait dans le haut d'une maison au pied de la côte sur laquelle est placé le monument. La couverture fut emportée et la femme enlevée sur son lit, qui s'étant heurtée contre la maison voisine, située à une cinquantaine de pieds de distance, fut arrêtée dans son passage, et la femme fut ramassée par terre, sans connaissance et couverte de son sang. Cinq ou six enfants, qui couchaient dans le même appartement avec elle, ne s'aperçurent de sa disparition que lorsque, réveillés par leur père, qui était dans le bas de la maison, ils furent tout étonnés de se trouver couchés à la belle étoile. Les gens de cette maison nous ont dit que la bourrasque n'avait duré que deux ou trois secondes, et qu'elle avait commencé par une chute de grêle, immédiatement suivie d'une explosion de tonnerre qui avait laissé comme une odeur de soufre. Plusieurs autres circonstances feraient croire que c'était une trombe plutôt qu'un ouragan. Par exemple, le pan sud-est d'une grande maison fut transporté au nord-ouest de son emplacement, du côté d'où venait le vent, comme si celui-ci eût tourbillonné. Une lucarne et partie de la toiture d'une autre maison allèrent tomber à la distance de trois quarts de lieue. Nous avons rencontré un homme qui ramassait des débris de

la sienne à trente ou quarante arpents de son emplacement. On nous a dit qu'une cariole avait disparu et qu'on n'en avait pas même retrouvé les débris. Les bras du grand escalier par lequel on monte au monument ont été cassés en plusieurs endroits, sans doute par des pièces de bois volant à travers les airs. Une douzaine d'arbres qu'un homme avait sur sa terre ont été arrachés par les racines, ainsi que de jeunes sapins de cinq ou six pieds de hauteur, et la terre profondément labourée. La nuit était d'une obscurité profonde, et l'on peut imaginer quelle frayeur et quelle confusion dut produire dans le village un pareil bouleversement.

Ce qui précède était composé lorsque nous avons reçu d'un respectable correspondant, sur les lieux, une lettre contenant une partie des mêmes détails, avec quelques légères variantes. Notre correspondant estime à 28 ou 30 le nombre des maisons endommagées, dont plus de 15 complètement rasées sur leurs fondations; les toitures de la plupart des autres enlevées et le corps des bâtiments considérablement brisé. Tous les meubles ont été écrasés sous les décombres, les linges et les vêtements emportés par tourbillon et dispersés à une distance incroyablement grande; une grande partie paraît être perdue. Plusieurs familles se trouvaient ainsi dépourvues de tout et entièrement ruinées sans le secours de la charité publique, qui, il le faut espérer, ne leur fera pas défaut. Le paroisse de la Pointe-Lévy a fourni pour sa part, aux incendiés de Saint-Roch et de Saint-Jean, la somme généreuse de £150 à £200. Malheureusement à leur tour, les habitants de la Pointe-Lévy tendent une main suppliante et implorent le secours de leurs voisins et de leurs amis. On a formé un comité composé de MM. le révérend J. D. Deziel, curé, le colonel Dalaire, J. Mackenzie, D. Patton, S. Oteau, Charles Bourget et Joseph Bégin.

Bien que la veuve Guay, dont nous avons parlé plus haut, ne paraisse pas avoir de contusions graves, elle est très-souffrante, mais hors de danger au dire du médecin. Les autres personnes blessées n'ont que de légères contusions qui ne les empêchent pas de vaquer à leurs travaux.

Le même soir, la foudre est tombée sur la maison du sieur Thomas Bilodeau, à Saint-Marie (Nouvelle-Beauce). Elle descendit par la cheminée, mit en éclats une partie du plancher, renversa sept personnes qui se trouvaient dans la maison, puis ressortit par une fenêtre, en cassant 48 carreaux de vitre et enlevant plusieurs planches du lambrisage au dehors. Des sept personnes qui ressentirent la commotion électrique, une jeune fille fut seule atteinte un peu gravement : le fluide traversa le talon de sa bottine, qui fut défoncée et toutes les brochettes arrachées. Cette personne cependant en a été quitte pour une douleur passagère au talon et n'a pas éprouvé de mal ailleurs. La bottine nous a été envoyée comme une curiosité : on peut la voir à notre bureau.

AGRICULTURAL JOURNAL, ETC.—Nous avons reçu la livraison de juillet de la partie anglaise de cet ouvrage éminemment utile. Elle contient des articles sur plusieurs sujets qui méritent la sérieuse attention du législateur ainsi bien que de l'agriculteur pratique; entr'autres, sur les associations de crédit agricole et

sur les collèges agricoles et les fermes modèles. Le rédacteur se félicite et paraît espérer beaucoup de la nomination, par l'Assemblée législative, d'un comité d'enquête sur l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada. Nous pensons avec M. Evans que les mesures nécessaires pour améliorer cet état devraient être introduites par des moyens législatifs, et que si la législature emploie une portion du revenu public à l'encouragement des améliorations agricoles, ce devrait être d'une manière propre à les produire le plus généralement possible, à en faire sentir les bons effets par l'habitant même le plus pauvre et le plus éloigné. Il ne s'agit pas de récompenser le cultivateur riche et instruit, mais d'encourager celui qui a besoin d'instruction et d'encouragement. Pour une population rurale comme la nôtre l'instruction orale, accompagnée de démonstrations oculaires, sera la plus prompte et la plus efficace. Si l'on attend que cette population puisse dans les livres et les journaux les connaissances chimiques et autres nécessaires, et les applique ou expérimentant chacun à part soi, on attendra long-temps, et la génération actuelle, au moins, passera sans avoir vu cette réforme agricole dont tous les amis du pays sentent si vivement la nécessité. On a proposé récemment en France de confier au clergé rural l'enseignement de l'agriculture et la direction des fermes-modèles, dont une serait attachée à chaque presbytère. Cette idée mériterait d'être examinée. Peut-être serait-elle d'une application plus facile et plus fructueuse dans ce pays-ci qu'en France. Pour l'appliquer, il faudrait qu'il y eût un professeur d'agriculture attaché à chacun de nos séminaires ecclésiastiques. En attendant ne pourrait-on pas employer ici le moyen que lord Clarendon a employé avec tant de succès depuis quelques années en Irlande : celui de charger des professeurs ambulants (*travelling lectures*), hommes de pratique autant que de théorie, de parcourir les campagnes, d'assembler les habitants de chaque localité, de leur expliquer la nature des différents sols, les productions auxquelles ils sont propres, les moyens de les fertiliser, les défauts de leur méthode de culture, les améliorations indiquées par la science moderne et justifiées par l'expérience, etc., etc. ? Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait venir à grands frais un de ces professeurs, M. Johnston, qui a parcouru la province l'été dernier, et dont les enseignements et le rapport sur les ressources agricoles de la province et sur les moyens de les développer y ont déjà imprimé à l'agriculture un mouvement qui promet en peu d'années d'en changer entièrement la face.

(Du Journal de Québec.)

EDUCATION.—L'éducation du peuple canadien, celle surtout, de la jeunesse intéressante de nos campagnes, étant ce qui, depuis quelques années, occupe le plus les amis du pays, il n'est peut-être pas sans quelque utilité de faire connaître les instituteurs, malheureusement rares encore, qui en peuvent hâter les progrès. Une connaissance plus générale des succès de ces instituteurs tendrait, je crois, à adoucir un peu les petits sacrifices que les habitants doivent faire pour profiter des avantages inappréciables que leur offre la présente loi d'éducation; et quiconque a assisté à l'ex-

amen d'une bonne école, devrait s'empresser d'en faire part au public.

C'est le sentiment de ce devoir qui m'engage à dire un mot de l'examen de l'école-modèle de la paroisse de Lobinière, qui a lieu le 27 de juin dernier.

L'instituteur de cette école, M. Antoine Lemay, qui jouit, à juste titre, de la considération et de l'estime de tous les gens de bien, a employé pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges. Il a démontré, à une réunion nombreuse des plus respectables chefs de famille de l'endroit, l'excellence de sa méthode d'enseignement et l'avantage d'une bonne école sur plusieurs médiocres. Aussi, messieurs les commissaires n'ont pu s'empêcher de lui témoigner hautement l'appréciation qu'ils faisaient de ses efforts et de ses talents.

Outre l'écriture qui était très-belle et soignée chez la plupart des élèves, les connaissances dont ils ont fait preuve sur la grammaire française des Frères et celle de Chapsal, l'histoire sacrée, l'histoire du Canada, la Géographie, l'arithmétique dans toutes ses parties, la composition, l'art épistolaire, etc., ont été tout ce que l'on pouvait désirer de mieux; et malgré le peu de bienveillance de certaine personne envers cette école, l'instruction des enfants n'en a pas moins avancé rapidement pendant le cours de l'année. Les talents que le maître a su développer chez eux ont prouvé que la jeunesse canadienne, en s'instruisant, pouvait devenir, autant qu'aucun autre peuple, apte à tous les arts et à toutes les sciences.

L'examen fut suivi d'un drame et d'une scène de l'*Azore*, joués par les élèves avec une intelligence et un aplomb qui auraient fait honneur à des acteurs plus expérimentés.

L'examen de l'école de l'arrondissement, qui s'est fait le même jour, mérite aussi une mention honorable.

Cette école a été dirigée cette année par M. E. Beaudet, un des anciens élèves de l'instituteur actuel de l'école-modèle, qui a mérité, à tous égards, l'approbation entière de messieurs les commissaires, aussi bien que celle des parents des enfants confiés à ses soins. Toutes les branches de l'enseignement primaire y ont été cultivées avec succès, et ce jeune homme promet de devenir bientôt un instituteur élémentaire de premier ordre.

En terminant ce rapport, qu'il me soit permis de dire que si l'instituteur, dans l'accomplissement des devoirs de l'importante mission dont il s'est chargé, à une grande responsabilité envers Dieu et la société, les parents doivent toujours se rappeler aussi qu'il y a pour eux obligation de travailler constamment à améliorer la condition sociale de leurs enfants, et que le meilleur moyen d'atteindre ce but si désirable est en faisant développer, par l'instruction, l'intelligence que la Providence a répartie à chacun d'eux; que les enfants doivent être soumis à leurs maîtres, et profiter, par une étude de tous les jours, de l'avantage qu'ils ont de pouvoir acquérir une éducation qui a été refusée à la plupart de leurs parents. Avant longtemps ils en sentiront tout le prix, et alors ils béniront ceux qui auront contribué à leur procurer ce bienfait.

Z.

(De la Minerve.)

EXPORTATION D'ŒFS.—Nos marchés sont fréquents depuis quelque temps, et les provisions sont en abondance, à des prix assez modérés. Il faut pourtant en excepter les viandes de boucherie qui sont rares et chères, le bœuf surtout qui a subi une hausse assez considérable, le beurre salé, vu l'abondance, est tombé à 10 et 12 sous la livre. Le prix des grains est stationnaire.

Ce qui a été apporté au marché avec le plus d'abondance depuis quelque temps, ce sont les volailles et les œufs. On sait que depuis l'été dernier, des spéculateurs américains achètent dans nos campagnes et sur nos marchés presque tous les œufs qui s'y trouvent, au point que dans la plus grande abondance le prix s'est maintenu à 11 sous la douzaine. C'est ce qui a engagé, sans doute, nos cultivateurs à élever un plus grand nombre de poules, mais nous regrettons de voir qu'ils les apportent au marché au lieu de les garder jusqu'à ce qu'elles aient fini leur ponte, ce qui leur donnerait pourtant un plus grand profit, vu le prix élevé des œufs.

À l'occasion de visiter nos marchés assez fréquemment nous avons été surpris de l'activité qui régnait soit à acheter ou à emballer les œufs dans des barils à farine. Des renseignements que nous avons pris d'abord au marché Ste. Anne nous ont prouvé que pas moins de 25,200 douzaines d'œufs avaient été expédiées de cette place aux États-Unis, depuis le printemps. Mais ce résultat n'est rien en comparaison de la quantité qui a été emballée au marché Bonsecours. Après de minutieuses recherches à ce sujet, M. Lorranger, assistant-clerc de ce marché, a bien voulu nous fournir le calcul suivant : c'est à dire que 24,000 barils, contenant 24 douzaines chaque, formant la quantité de 201,600 douzaines d'œufs ont été achetés depuis le premier mai jusqu'au 15 de ce mois, au marché Bonsecours et expédiés aux États-Unis. Si on ajoute au prix des œufs à 11 sous, deux minots d'avoine par baril pour l'emballage, et le coût du baril, un chelin, on aura un résultat de £5220, et si on joint les ventes au marché Ste. Anne, c'est à dire £633-11-8 on aura le résultat suivant : œufs expédiés £5178, -avoine £540 - Barils £135 - formant une somme de £5853-11-8.

Mais pour rendre ce calcul encore plus intelligible au lecteur, nous allons le reproduire en forme de tableau :

MARCHÉ STE ANNE.	
300 barils contenant 14,400 douzaines	
d'œufs à 11 sous la douzaine	£538 11 8
1200 minots d'avoine pour emballer les œufs, à 2s le minot	60 0 0
300 barils à 15	15 0 0
	633 11 8
MARCHÉ BONSECOURS.	
24000 barils, contenant 201,600	
doz	£4620 0 0
4800 minots d'avoine	480 0 0
2400 barils	120 0 0
	£5220 0 0
	£5853 11 8

Nous avons rencontré des incrédules parmi les personnes à qui nous avons montré ce tableau (car il est préparé depuis quelques jours) et plusieurs ne peuvent croire à une exportation d'œufs aussi considérable. Cependant on

FEUILLETON.

CHARITÉ MÈNE A DIEU.

VII.

Comme il l'avait résolu, Georges se présenta chez Julien; il était dans sa chambre et il y monta. Assis devant une table chargée de livres, Julien travaillait; en apercevant Georges, il se leva en hâte pour aller au-devant de lui :

—C'est Georges ! s'écria-t-il. Quelle bonne pensée t'amène ?

—Mais... répondit Georges avec embarras, depuis longtemps je désirais te voir, te parler... J'ai bien des choses à t'apprendre... et si tu veux, tu peux me rendre service... As-tu du temps à perdre ?

—Employé avec toi ou pour toi, il ne sera certainement pas perdu.

—Eh bien ! voici ce dont il s'agit : Il y a huit jours, j'assistais une pauvre femme dont le mari venait de mourir. Je payai pour quelques jours une chambre dans un petit hôtel pour elle et ses trois enfants, lui promettant de revenir; je n'avais pas alors assez d'argent sur moi. Je revins plus tard que je n'avais dit; on avait mis à la porte cette pauvre femme, faite de pouvoir payer, et je ne sais plus ce qu'elle est devenue... C'est une histoire assez singulière dans ma bouche, n'est-ce pas ? Elle me surprend plus que personne... Mais le proverbe est bien vrai, les jours se suivent et ne se ressemblent pas !

—Que veux-tu dire ? reprit Julien, en re-

gardant avec étonnement le visage sérieux et triste de son ami.

—Cela te semble une énigme et tu crois sans doute que je te parle en paraboles ? Mais tout ceci n'est guère plus clair à mes yeux... et je suis venu près de toi pour que tu m'aides à me comprendre moi-même. Je sais que je puis me fier à toi, je sais que tu es meilleur que nous tous; je sais surtout, qu'habitué à vivre avec ta conscience, tu peux m'aider à retrouver la mienne. Oui, je l'en fais l'aveu, et il me coûte trop pour qu'il soit sans mérite. Je suis las du monde, ses fûtes plaignent m'ennuient, sa fausseté me révolte, son égoïsme m'est odieux. Depuis long-temps tout cela me répugnait et froissait ce que je sens vivre encore en moi de droiture et de loyauté; mais depuis que j'ai rencontré cette malheureuse femme, que j'ai vu mourir son mari; depuis que cette misère m'a remué le cœur, j'ai compris, avec une évidence qui m'a bouleversé de remords, que nous autres, riches, nous avons mieux à faire qu'à nous réjouir et à nous prélasser lâchement, tandis que les deux tiers de nos semblables souffrent. J'ai compris... mais je n'ai pas trouvé le remède ! Un saint homme mêlé à toute cette aventure m'a parlé de Dieu;.... Dieu ! ce mot m'a frappé. Jusque là mes travaux, mes études, m'avaient amené à un reconnaître un... en théorie, mais en pratique je l'avais relégué bien loin de ce bas monde, où sa présence gêne singulièrement. Aujourd'hui, je le sens, j'aurais besoin d'être sûr qu'il est là, ici, avec nous. Tu le crois cependant, toi, toute ta vie

repose sur cette croyance ! Et quand je songe à la tranquillité qu'elle met dans ton âme, à tout ce que cette pensée fait germer en toi de dévouement et de vertu, combien elle s'élève au-dessus de nous autres, je voudrais croire, je voudrais prier comme toi...

Julien écoutait son ami avec une surprise qui fit bientôt place à une indicible joie.

—Tu voudrais ! lui dit-il; mais vouloir s'est désirer; c'est aimer, et l'on croit facilement ce qu'on aime. Tu voudrais ! persévère avec patience dans ta volonté, et sans effort tu trouveras sur tes lèvres cette prière que tu ignores, et bientôt tu atteindras cette tranquillité que tu cherches. Ah ! si tu me permettais de te parler un langage que tu ne connais pas encore, je te dirais que tu es à mes yeux un être privilégié; placé si loin de ce Dieu, comme tu me le disais tout-à-l'heure, il est vain de prendre comme par la main pour te rapprocher de lui; tu n'as plus qu'un seul pas à faire : on est bien près de lui quand on aime les pauvres; mais, mon pauvre Georges, et quoi que tu dises, ce n'est pas à moi de te parler ainsi, je t'aiderais à chercher cette pauvre femme, et d'autres t'aidèrent à trouver Dieu.

—Oui, laissons cela, reprit Georges, on n'arrive pas en un jour où tu es, et j'ai bien du chemin à faire. On ne sent jamais mieux la force de ses chaînes que lorsqu'on veut les briser. Mais comment ferons-nous pour nous mettre sur les traces de cette femme ? Je ne dormirai pas tranquille que je ne l'ai revue.

—Mais où et comment as-tu fait sa rencontre ?

Georges conta son aventure avec quelques détails, puis il ajouta :

—Il me vient une idée. Je l'ai rencontrée à Belleville, où elle me dit qu'elle demeurait alors; se trouvant sans asile, il serait peut-être assez naturel de penser qu'elle a pu y retourner, soit dans son ancienne demeure, soit chez quelque voisin. Il est infiniment probable qu'elle plutôt sera retournée là où elle était comme qu'ailleurs; si nous y allons ?

—Essaie, je le veux bien, dit Julien, et Dieu vueille que tu aies là une bonne inspiration ! Je t'avoue que je serais étonné que nous l'y retrouvions ! Les pauvres honteux cachent leur misère ! Cependant je me reprocherais de ne pas vérifier en personne la justesse de ton idée, allons !

—Je ne sais, mais quelque chose me dit que nous ne perdrons pas notre peine. Je dois te paraître bien étrange, qu'en penses-tu ?

—Je pense que tout homme qui ne veut pas s'étourdir doit faire comme toi, et que si chacun faisait ainsi, il y aurait bien des larmes de moins sur la terre.

Ce disant les deux amis sortirent à pied, longèrent les boulevards jusqu'au faubourg du Temple, et ayant atteint la barrière, ils montèrent la côte de Belleville; ils allaient s'informer de la demeure de Catherine, et longèrent leurs questions restèrent sans réponse; enfin cependant, un voisin qui la connaissait leur montra la maison qu'elle avait habitée.

—Vous ne savez pas, lui dit Georges, si depuis cinq à six jours elle ne serait pas revenue dans votre quartier.

—Je ne le suppose pas, Monsieur, je ne l'ai pas vue. Si vous voulez je puis vous conduire à sa maison, c'est-à-dire sa maison... mais ces messieurs savent qu'elle n'y demeure plus.

—Connaissez-vous le propriétaire, dit Georges ?

—Si je le connais, c'est à lui la maison que j'occupe, c'est à lui cette autre que vous voyez là devant vous; il en a bien d'autres encore; c'est riche comme Crésus; il habite justement la même maison que cette pauvre femme.

Georges et Julien remercièrent l'officieux voisin et ils se rendirent chez le propriétaire de Catherine. On les introduisit dans un charmant salon, délicieusement meublé, où le maître de la maison, homme de quarante à cinquante ans, les reçut avec une exquise politesse.

—Je n'ai pas l'honneur de connaître ces messieurs, dit-il; quel-étre sont-ils de mes locataires, j'en ai quelques-uns; mille parlons de ne pas vous remettre.

—Non, Monsieur, répondit Georges, nous n'avons pas cet avantage, mais...

—Ces messieurs désirent peut-être le devenir ?

—Pas précisément, Monsieur; cependant c'est un sujet d'un de vos locataires que nous désirions vous entretenir un moment. Vous habitez dans cette maison une pauvre femme,

n'a commencé que tard durant l'été dernier à en exporter aux Etats-Unis, et nous voyon- par le tableau des exportations publié par or- dre de la chambre qu'en 1849 il en a été ex- pédié 132,620 douzaines, formant une somme £2444. Ce résultat doit encourager nos cul- tivateurs à élever des poules !

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 16 JUILLET 1850.

Canonisation des Saints.

L'Eglise du Christ, qui a toujours été en- vironnée de tant d'autres éclatantes marques de sa céleste origine, a particulièrement encore offert dans tous les siècles le spectacle d'une suite non interrompue de héros qui ont prouvé par leur sainte vie, la sainteté de la société ca- tholique. Comme son divin fondateur a pu dire à ses ennemis, en parlant de lui-même, si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez-en au moins à mes œuvres, l'Eglise, après dix-huit siècles de durée, peut offrir le même motif de créance, dans la manifesto glorification de ses Saints par les miracles. Aujourd'hui encore Dieu l'exalte et la glorifie, quand ses enne- mis, quand ses propres enfants l'abaissent ; au- jourd'hui encore il lui est donné de prononcer ces mémorables décrets de Béatification, qu'é- le base sur les motifs de la plus irrécusable crédibilité.

En vain les incroyables et les sectaires vou- draient en nier l'autorité et en faire l'objet de leur risée et de leurs sarcasmes. Les incroya- bles, avec leurs impiétés mises en épigram- mes, n'ont pas besoin d'être réfutés sérieuse- ment. Ils suffisent de faire voir que leurs décla- mations sont inspirées par le libertinage et la corruption.—Pour les sectaires, il est facile de démontrer que leurs préjugés seuls les empê- chent de se rendre aux preuves exigées pour la canonisation ou la béatification des saints. Qu'ils se dépouillent de leurs injustes préven- tions, et ils apercevront bientôt l'iniquité des accusations qu'ils portent et dont ils ne sau- raient donner l'ombre de preuves. Ils regard- ent les procédures de la canonisation comme un jeu concerté pour en imposer au peuple crédule. Rien de plus faux et de plus témé- raire que ce préjugé.

Ces procédures méritent incontestablement l'admiration de tout juge impartial. Les lois de cette juridiction sont marquées au coin de la sagesse la plus profonde, et la plus scrupuleuse attention préside à leur observation.— Que le plus ingénieux destructeur de ces lois fasse l'essai d'en démontrer l'imposture. On ne craint pas de l'y provoquer.— Il en trouve- ra tous les détails dans l'immortel ouvrage de Benoît XIV, sur cette matière.

En vain ces actes éclatants de la puissance divine et ces dérogations aux lois connues de l'ordre naturel, qu'on appelle miracles, trouve- ront de l'opposition dans l'orgueil des incroya- bles ou dans les misérables préjugés de ceux qui ont intérêt à les nier, ces faits par lesquels Dieu manifeste la sainteté de ses élus et met un sceau divin à une vie toute sainte, n'en demeureront pas moins inébranlablement éta- blis.

« Il n'y a, dit Daubenton, dans la Vie de Saint François Régis, sorte de précaution dont le Saint-Siège n'use pour discerner les vrais miracles d'avec les faux. Sur environ cent miracles qui furent proposés à la Sacrée Con- grégation, pour la canonisation d'un Saint des derniers siècles, le Saint-Siège n'en approuva qu'un seul, et la canonisation fut suspendue jusqu'à ce qu'il eût été à Dieu d'en opérer de nouveaux par l'intercession de ce Saint. » Et Daubenton rapporte à ce sujet, comme le ten- ant d'une source sûre et d'un témoignage ir- récusable, qu'un protestant anglais se trou- vant à Rome, un prêtre romain, avec lequel il était en relation, lui donna à lire un jour un procès-verbal qui contenait la preuve de plusieurs miracles. Après l'avoir lu avec attention, l'Anglais dit au prêtre : « Voilà certainement la manière la plus sûre de prouver les miracles. Si tous ceux que

l'on reçoit dans l'Eglise Romaine, étaient établis sur des preuves aussi évidentes et aussi authentiques que ceux-ci, nous n'au- rions aucune peine à y souscrire, et par-là vous éviteriez toutes les railleries que nous faisons de vos prétendus miracles.—Eh bien ! répliqua le prêtre, sachez que de tous ces miracles qui vous paraissent si avérés et si bien appuyés, aucun n'a été admis par la congrégation des Rits, parce qu'ils ne nous ont pas paru suffisamment prouvés. » Le protestant anglais avoua qu'il n'aurait jamais cru que l'attention et la prudence de l'Eglise Romaine pussent aller si loin dans l'examen qu'elle fait des miracles.

« Dans les derniers temps, dit l'auteur du bel ouvrage, l'athée redevenu chrétien, (1) l'Eglise, pour ôter à ses ennemis jusques au plus petit prétexte d'accusation, a voulu renchérir encore sur les précautions précédemment employées, et exiger les conditions les plus sévères, les plus rigoureuses, pour assurer, avant la ca- nonisation des Saints, la vérité des miracles qu'on leur attribue. Les procédures qui sont faites dans ces occasions sont exposées au long dans l'excellent ouvrage du savant Benoît XIV sur ce sujet. Il en résulte qu'on ne peut rien ajouter aux mesures prises pour établir la certitude de ces miracles, et que la prudence humaine ne saurait rien imaginer de plus sage, de mieux combiné, de plus propre à ôter de l'esprit le plus difficile, s'il est de bonne foi, jusques au plus léger doute sur ces faits. JAMAIS, NULLE PART, DANS AUCUN TRIBUNAL, ON N'A EXIGÉ, POUR PRONONCER SUR LA FORTU- NE ET SUR LA VIE DES HOMMES, DES TÉMOIGNA- GES QUI APPROCHENT DE L'AUTORITÉ DE CEUX QUE L'EGLISE EXIGE. Et c'est un magistrat distingué par son expérience, sa probité et ses lumières, qui a prononcé ces paroles remar- quables, et qui, après avoir longtemps marché dans les voies de l'incrédulité et des préjugés contre l'Eglise catholique, lui a rendu ce uo- ble témoignage en rentrant dans son sein.

BULLETIN.

Coup d'œil sur les communications par les ca- naux et les chemins de fer en Canada.—Im- portation de livres en 1849.—Considérations sur cette matière.—Le Bill des Postes.—Mes- sures et procédés législatifs.—Faits et nouvelles de l'étranger.

Le projet de loi intéressant la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent a passé au conseil législatif, et de prompts mesures, nous dit-on, vont être prises pour le prolongement de cette voie jusqu'au point en contemplation, qui est *Rouse's Point*, au-delà de St. Jean Dorchester.

Maintenant que la grande importance des entreprises de ce genre éveillent l'attention du public Canadien, nos lecteurs ne liront pas sans intérêt peut-être une petite brochure d'en- viron vingt-huit pages, intitulée : « Essai sur les avantages des Canaux pour les agricul- teurs du Canada, » publiée par M. J. Gordon Brown, à Toronto, et dont nous nous effor- çons de donner la traduction dans le numéro de vendredi prochain des *Mélanges*.

Le numéro de samedi du *Montreal Herald* est accompagné d'une carte lithographique re- présentant les diverses lignes des chemins de fer déjà établies ou commencées, ou qui, l'é- tant plus tard, convergeront toutes vers Mont- real. Ces lignes, une fois terminées seront communiquer cette ville avec Québec et la partie inférieure du St. Laurent, les town- ships de Pest, les Etats contigus de New-York, Vermont et New Hampshire, et à travers ces territoires, avec les trois villes riveraines de l'océan : Portland, Boston et New-York. Ainsi sera offert un moyen d'écoulement facile au trafic de l'Ontario et à celui du St. Laurent, et à Montréal en particulier, par cette communication perpétuelle qui lui sera propre, la prééminence dans le commerce de l'Ouest, du Canada ouest et des lacs de cette partie de la province ; cet avantage devant aussi s'étendre aux mines de Lac Supérieur, établissement si considérable et tant en progrès, aux bois de l'Ontario et à toutes les bran- ches de commerce liées à celui-là, ou qu'il

(1) Par M. Delauro-Dubez, ancien conseiller à la Cour royale de Montpellier.

alimente ; aux produits de cette vaste pres- qu'île séparant l'Ontario du St. Laurent, et enfin aux ressources ainsi qu'au commerce des campagnes au nord de Montréal, embras- sant les comtés de Terrebonne, des Deux-Mon- tagnes et de l'Ontario. Ces derniers résultats seront surtout obtenus par l'extension projetée du chemin de fer de Montréal et Lachine jusqu'à Greenville et Hawkesbury, sur l'Onta- rio, et, de là, jusqu'à Prescott, sur notre fleuve.

Il est évident que si le peuple du Canada, après avoir, par le creusement de ses canaux, vaincu les obstacles qui opposaient au com- merce de ce pays et la cataracte de Niagara et les rapides du St. Laurent, parvient à com- pléter la chaîne de ses communications inté- rieures ou foraines par l'achèvement de ce ré- seau de chemins de fer que nous venons de rap- porter, il se sera placé sur la voie d'une prospérité matérielle qui pourra n'être pas inférieure à celle de la nation qui l'avoisine.

Il résulte d'un relevé des rapports récem- ment soumis à la chambre touchant la « Na- vigation et le commerce, » qu'une quantité de vingt à vingt-cinq mille volumes, ont été im- portés en Canada, exempts de droits, en 1849. Ce chiffre atteste que le goût pour la lecture fait des progrès en ce pays ; il est à désirer que la loi qui nous facilite l'acquisition des moyens de nous instruire ne nous fasse pas oublier que l'avenir du Canada n'aura à pro- fiter de cet avantage, sous quelque rapport qu'on le considère, qu'en raison du discernement qui présidera au choix des ouvrages. Le *Mont- real Gazette*, n'provoquant ce commencement de progrès littéraire, exprimait, l'autre jour, ces réflexions éternellement vraies, si l'on sait en faire une application juste :—Nous soute- nons qu'un des premiers devoirs du gouverne- ment est de pourvoir libéralement à la diffu- sion de la science. L'ignorance est la mère féconde du désordre et de la confusion. Une population intelligente et bien enseignée sera paisible, amie de l'ordre et de la patrie, soumise à l'autorité, éprise de liberté, et ca- pable de se gouverner par elle-même.

Les entraves mises en Canada à l'entrée des réimpressions américaines d'ouvrages pu- bliés en Angleterre, nuisent à la dissémina- tion des connaissances, les livres importés de la grande-Bretagne coûtent excessivement cher. Il en résulte cette anomalie choquan- te, que des milliers de romans et de contes méprisables sont introduits librement, tandis que la même facilité est refusée à la circula- tion d'ouvrages recommandables par le côté utile et scientifique, simplement parce qu'ils sont imprimés à Boston, New-York ou Philadelphie ils peuvent être offerts à meilleur marché que ceux de Londres ou des autres villes de la mé- tropole. Cette mesure restrictive n'apporte pas même un bénéfice aux libraires anglais, qui ne peuvent réduire les prix élevés de leurs livres dont la vente est presque nulle en Ca- nada, surtout si on la compare à ce qu'elle se- rait sans cela.

Le bill des Postes a été le sujet des délibé- rations de la chambre en comité général, le 10. On a rejeté la proposition d'allouer £500 par année au directeur général des Postes, et £755 lui furent votés. Il a aussi été décidé que les salaires les plus élevés des employés inférieurs de ce département n'excéderaient pas £100. Il a été ajouté un amendement d'après lequel les propriétaires de journaux ne paieront aucun droit pour leurs éclairages.

Un acte pour supprimer l'intempérance est en contemplation ; les dispositions en sont sé- vères, mais précises, et il paraît embrasser tous les détails nécessaires à son objet.

Par une autre loi seront exclus des offices publics les membres de la législature qui au- ront concouru à la création de ces offices ou à l'augmentation des émoluments qui y seront attachés.

M. Baldwin a introduit un projet de loi rela- tif aux élections contestées ; on le dit bien conçu malgré qu'il soit un peu volumineux.

La seconde lecture d'un bill de M. La Fon- taine pour la construction de prisons et de cours de justice a été votée à une division de 40 contre 2.

La chambre a rejeté un amendement à la loi d'enregistrement proposé par M. Laurin. D'après cette loi, la femme commune en biens

ne peut s'engager qu'en cette qualité de commune, et tout engagement de sa part conjointement avec son mari n'aurait en rien ses biens propres. M. Laurin, pour venir au secours des créanciers du mari en de tels cas, proposa de permettre à la femme l'aliénation de ses propres. Son amendement à cet effet fut secondé de MM. Dumas et Lacoste qui, d'après le rédacteur du *Journal de Québec*, affir- mèrent que, dans bien des cas, des maris, au moyen de cette garantie conjointe, à moitié ap- puyée sur les propres des épouses, avaient réus- si à faire des fortunes considérables dont leurs épouses avaient profité comme eux, ou à sortir d'une banqueroute prochaine avec le moyen honorable de faire vivre leurs familles mar- chant, sans cela, vers la ruine et la privation.

Ceux qui repoussaient la mesure et parmi eux se trouvaient MM. Viger, Cartier et Pa- pinéau, disaient au contraire : « Si vous faites disparaître cette clause protectrice de l'acte d'enregistrement, au lieu d'une ruine vous en faites deux, celle du mari d'abord et celle de la femme ensuite, et des enfants. C'est mal raisonner que de prétendre que parce que la loi est immorale au point de donner à la femme le pouvoir de trafiquer le bien de ses en- fants, le doit, il faille encore l'assujettir à être pressuré par des créanciers sans entrailles, qui se montreront moins durs envers le mari s'ils savent que la loi ne peut atteindre les biens de la femme. »

Deux bills en faveur de l'usure sont en ce moment devant la chambre.

Le rédacteur plus haut cité écrit à son journal la particularité qui suit :

L'our vous montrer l'esprit querelleur de la minorité *burlesque* de toutes les couleurs, je n'ai qu'à vous mentionner la discussion sur une simple ébauche du bill des écoles du Haut-Canada. Cette mesure d'une importance vi- tale avait heureusement subi l'épreuve parle- mentaire, sans débats inutiles ; le gouverne- ment avait consenti à placer les catholiques du Haut-Canada précisément sur le même pied que le sont les protestants dans le Bas-Canada, en vertu de notre loi d'éducation, lorsqu'une chaharreuse discussion s'engagea sur la question de savoir si on accorderait ou non au surintendant haut-canadien le même salaire qu'au surintendant bas-canadien. Deux jours ont été employés à cette discussion pour sauver £50, laquelle discussion a bien et dûment coûté £1000 au pays. Voilà comme les *retouches* retranchent.

Il était équitable de placer les deux surin- tendants sur le même pied, et, plus tard, si on trouvait qu'ils étaient trop payés, de diminuer leurs salaires.

Il paraît que l'on a cru qu'il valait autant s'occuper dès aujourd'hui de ce qui regarde ces traitements, que d'en ajourner indéfiniment la discussion.

M. Drummond, répondant à une interpellation de M. Laurin, a déclaré que le ministère n'avait pas l'intention d'introduire une loi d'indemnité en faveur des Jurés, à cette ses- sion.

L'*Atlas*, journal de Boston, annonce, sur la foi d'une lettre de Trinidad, à la date du 18 juin, que le gouverneur de cette Isle, Lord Harris, doit abandonner ce poste pour venir prendre les rênes de l'Amérique du nord, en remplacement de lord Elgin, qui aurait été rappelé. Cette nouvelle paraît être sans fonde- ment.

Aux Etats-Unis, M. Millard Fillmore, vi- ce-président, est devenu, par la mort du gé- néral Taylor, président des Etats-Unis, comme M. Tyler l'était devenu par la mort du gé- néral Harrison ; c'est encore un « président du hasard » et il est impossible de dire à présent quel effet son avènement aura sur la politi- que intérieure et extérieure des Etats-Unis.

A la date des dernières dépêches, le colo- nel Bliss, gendre du général Taylor, était aus- si dangereusement malade du choléra, qui avait déjà fait un bon nombre d'autres vic- times.

Projet de Bill pour la suppression de l'intempérance.

Nous donnons ici l'analyse des huit pre- mières clauses de ce bill, qui nous paraissent en renfermer les dispositions les plus essen- tielles.

Après un préambule où l'on dit que les lois actuellement en force sont plus propres à en- courager qu'à détruire l'intempérance, et qu'en conséquence il convient de rappeler différents actes, passés sous le règne de George III, et sous celui de la Reine Victoria, au sujet des licences pour la vente des boissons fortes, on propose les règles suivantes :

1°. Les seules autorités qui auront le droit d'accorder des Licences, dans le Bas-Canada, seront, le plus ancien Magistrat du Township ou de la Paroisse ou résidé celui qui fait appli- cation pour obtenir une Licence ; le plus an- cien officier de milice du Bataillon, et le Mar- quiller en charge de la Paroisse.—ces autori- tés susdites ne pourront accorder de Licences que dans une assemblée spéciale qui se tien- dra entre le 10 et le 20 avril inclusivement, chaque année, au lieu déterminé par les mê- mes autorités : Avis du temps et du lieu de cette assemblée sera donné à la porte de l'E- glise après le service divin ; et dans le cas d'une différence d'opinion parmi les susdites autorités sur toute question relative aux Li- cences, la signature de deux des autorités sus- dites, sera suffisante. (Dans le Haut-Can- ada, il y aura des règlements différents à ce su- jet, mais analogues.)

II°. Dans le Bas-Canada, aucune Licence ne sera accordée, à moins que la partie deman- dante ne prouve par une réquisition signée de la majorité des électeurs de sa municipalité, qu'une auberge est nécessaire dans l'endroit où l'on demande à en établir une.

III°. Celui qui demande une Licence, devra prouver qu'il possède, libre de toutes charges, une propriété réelle de la valeur d'au moins £150 ; de plus, il fournira deux caution- nés de £200 chacune, et lui-même sera cautionné pour une somme de £100 ; de plus, il produi- ra un certificat signé par deux Juges de paix ou dix électeurs de sa municipalité, pour prou- ver qu'il jouit d'une bonne réputation, et qu'il n'est point adonné à la boisson ; et ce certi- ficat sera affiché à la porte de l'Eglise, ou de l'Ecole, au moins huit jours avant de faire sa demande.

IV°. Le Gouverneur de cette Province, ou toute autre personne par lui désignée, pourra accorder une Licence à celui qui produira le certificat susdit, la somme de £10 étant payée, en sus du droit par Acte du Parlement Impérial.

V°. Tout aubergiste convaincu, par deux témoins assermentés devant un Juge de Paix, l'avoir contribué à enivrer quelqu'un, en don- nant, par lui-même ou par quelque personne de sa maison, de la boisson pendant les six heures qui auront précédé l'ivresse sera possi- ble d'une amende de £10.

VI°. Si un membre d'une famille lui cause quelque dommage, soit par la perte de son temps ou de son argent, ou autrement, tout autre membre de cette famille pour- ra porter plainte devant un Juge de Paix contre l'aubergiste, lequel, après conviction, sera condamné à payer à cette famille une in- demnité de pas moins de cinq schellins pour chaque demi-journée perdue de la manière susdite. Et l'aubergiste aura le droit de re- fuser de donner de la boisson à tout demandant et même de le renvoyer de sa maison.

VII°. Le parent ou l'ami de celui qui aurait perdu la vie, de quelque manière que ce soit, par suite de l'ivresse, aura le droit de poursuivre l'aubergiste dans la maison duquel il sera prouvé que le défunt aura reçu de la boisson pendant les six heures qui auront précédé sa mort ; et après conviction l'aubergiste sera condamné à payer au plus proche parent, ou à son défunt, à l'ami qui aura intenté le procé- des, une somme de pas moins de £25, ni n'ex- céderant pas £100.

VIII°. Toute personne pouvant prouver son honnêteté, et sa moralité par un certifi- cat signé de quatre électeurs municipaux de sa localité, et ayant une propriété de la valeur de £100, aura le droit de recevoir du conseil municipal de sa localité, une Licence pour tenir un Hôtel de Tempérance pour recevoir les voyageurs, en payant pour cet Licence au dit conseil municipal une somme n'excéderant pas vingt schellings courant ; pourvu toujours que cette personne tenant un Hôtel de Tempé- rance ne vende point lui-même ni ne fasse point vendre aucune boisson forte, ni liqueur

son mari et trois enfants ; il y a huit ou dix jours qu'ils sont partis de chez vous ; nous inté- ressant à ces pauvres gens, nous désirions savoir si, depuis, vous ne les aviez pas re- vus.

—Non, Messieurs, je ne les ai pas revus ; mais puisque vous vous intéressez, il m'est resté deux couches pour garantie d'un mois de loyer qui m'étaient dûs ; ils avaient, en haut une chambre de cent francs, c'était donc 8 francs 33 centimes par mois ; ces deux lits va- lent un peu plus, si vous voulez les reprendre en acquittant leur petite dette, je me ferais un plaisir.....

—Et c'est pour 8 francs 33 centimes que vous avez congédié ces malheureux, dit Georges d'une voix étouffée, se faisant violence pour ne pas éclater ?

—On voit bien, reprit imperturbablement le maître de la maison, que vous êtes un jeune monsieur, et peut-être étranger aux affaires ; mais permettez-moi de vous le dire, j'ai quel- que expérience, ce n'est que par l'exactitude et l'ordre qu'on forme une bonne maison. Il faut être juste, je le sais, et j'aimerais mieux perdre la main que de commettre une injustice ; aussi tant qu'un locataire me paie, il est maître chez lui ; dès qu'il ne me paie plus, je redeviens maître, c'est infiniment juste ; à cha- cun le sien, c'est ma règle.

—Mille pardons de vous avoir dérangé, Monsieur.

—Je suis heureux de vous avoir reçus, Mes- sieurs. Et il reconduisit cérémonieusement nos deux amis ; au seuil de la porte, il s'arrê- ta :

ces Messieurs reprendront-ils les deux couches ?

Georges allait lui adresser quelque impertinente réponse, lorsque Julien le prévint :— Nous ne savons encore ce que nous ferons.— Et ils sortirent.

—Tu as bien fait de répondre pour moi, lui dit Georges, j'allais lui jeter quelque sottise à la tête. En vérité, c'est incroyable ! mettre toute une famille dans la rue pour huit francs !

—Je ne m'étonne que de ton étonnement répondit Julien ; quand l'homme ne recon- naît plus rien au delà de la terre, il ne veut plus vivre que pour se satisfaire, et alors, comme on le dit si souvent avec une effrayante vérité : chacun prend son plaisir où il le trouve. On est libre d'ailleurs ; l'homme est maître dans sa conscience ! Mais c'est bien le cas de dire avec Boileau :

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine, Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne.

—Du reste, j'ai tort de me fâcher, reprit Georges, car je n'ai guère le droit de repro- chér à autrui. Maintenant qu'allons-nous faire pour cette pauvre femme ; je ne le vois pas.

—Nous n'avons plus qu'une ressource, lui dit Julien, c'est en nous adressant un curé de la paroisse ; il pourra peut-être nous mettre sur la voie.

—Le curé de la paroisse, dit Georges, mais que veux-tu qu'il nous dise ; est-ce qu'il connaît tous les pauvres de son église ?

—Précisément. Et je t'apprendrai, puis-

que tu ne le sais pas, que tous les curés en gé- néral connaissent aussi bien les pauvres de leur quartier, que le recouvre des impositions locales parfaitement les riches de son arron- dissement, avec cette différence que l'un reçoit toujours et que toujours l'autre donne.

—S'il en est ainsi, dit Georges, allons !

Ils entrèrent dans l'église ; Julien fit le si- gne de la croix avec l'eau bénite ; Georges regarda le bénitier et passa outre. Ils se ren- dirent à la sacristie où le curé se trouvait en ce moment. Julien lui dit en peu de mots le motif de leur visite.

—Je connaissais en effet cette famille, leur répondit le curé, mais je ne la croyais pas aussi misérable : je les voyais suivre très exactement les offices, et ils étaient toujours si convenablement vêtus, les petits enfants respi- raient une telle et si rare propreté, que je les supposais dans une honnête aisance. Et vous dites que le mari est mort ; et l'on n'a plus de nouvelle de la femme, c'est bien étran- ge !

—J'ai été partout où quelque indice a pu me guider, reprit Georges. Elle s'est presen- tée chez une personne qui lui avait promis de la secourir ; mais ne l'ayant pas trouvée, elle n'a plus reparu. J'ai vu le propriétaire de la maison qu'elle habitait, il n'en a pas enten- du parler.

—C'est bien étrange, répétait le curé ; car malgré sa misère, je ne puis croire qu'elle se soit livrée à quelque acte de désespoir ; non, cette femme est trop pieuse et trop confiante

en Dieu. Qui sait, sans asile, sans ressource, elle a peut-être été recueillie par la police.

—Le croyez-vous, s'écria Georges ? Mais effectivement les vagabonds sont arrêtés. Je vais m'assurer de ce qu'il en est.

—Que Dieu favorise votre pieuse recher- che, leur dit le curé, et si cette pauvre femme venait habiter ma paroisse, ne manquez pas de me l'adresser, nous lui trouverons les premiers secours et du travail.

Georges et Julien remercièrent le digne prêtre, et se mirent en route. Arrivés à la barrière, ils prirent un cabriolet, qui les conduisit rapidement à la préfecture ; après avoir erré quelque temps d'un bureau à l'autre, ils rencontrèrent enfin le personnage qui pouvait les renseigner. En effet, Catherine et ses en- fants étaient écroués depuis trois jours comme vagabonds. Ils obtinrent assez facilement leur délivrance, puisque aucune accusation ne pesait sur ces malheureux, il répondait d'eux d'ailleurs. Quand Catherine parut devant les deux amis, ils furent saisis de son aspect : pâle livide, décharnée, ne pouvant se soutenir, et appuyée sur le bras d'un gardien, elle semblait sortir d'un tombeau ; en apercevant Georges, elle fondit en larmes, et les trois petits enfants coururent autour de lui, comme pour l'implor- er et se mordre les uns sauve-garde.

—Mais ma bonne dame, lui dit Georges, puisque j'ai été assez heureux pour vous re- trouver, j'espère qu'à partir de cet instant vos malheurs seront finis. Puis s'adressant à Ju- lien, ils arrêtèrent ensemble les mesures né- cessaires pour placer convenablement leur

protégée, et il fut convenu qu'on la conduirait chez une dame que Julien connaissait et qui recevait des pensionnaires ; ils firent monter Catherine et ses enfants dans une voiture, montèrent avec eux, et chemin faisant ils ap- prirent tout ce qui était arrivé à la pauvre mère depuis que Georges l'avait laissée à l'hôtel Saint-Nicolas. Comme il le savait déjà, elle avait été renvoyée de l'hôtel au bout de trois jours. La malheureuse erra dans les rues de Paris, ne sachant où aller, ne sachant à qui demander secours ; sur le soir ses enfants exténués de fatigue, mourant de faim, lui avaient demandé à manger, mais elle n'avait rien à leur donner ; alors elle pleura amé- riquement : les souffrances de ses enfants lui déchiraient le cœur ; mais elle ne pouvait sou- tenir l'idée de tendre la main.

Cependant l'impérieuse nécessité étouffa la honte, elle s'approcha d'une dame bien mi- se qui passait et implora sa pitié ; celle-ci la regarda : « Allez, dit-elle, c'est bien mal d'exposer ainsi vos enfants dans la rue, pour employer les passans ; mauvaise mère ! » Et la dame continua son chemin. Catherine avait pensé que la plus grande violence qu'elle pût se faire, c'était de demander, mais prendre sur soi de tendre la main et subir un refus avec de dures paroles, c'en était trop pour l'infortunée ; elle demoura comme ébouillie, puis chancelant, elle tomba sans connaissance sur le pavé.

A continuer.

capable d'enivrer, et cela sous peine d'une amende de £10 pour chaque offense...

Les Franc-Freres.

La Minerve d'hier soir contient l'article suivant: "Nous avons reçu ce matin de la part de l'un des membres du club des Franc-Freres..."

Quant à nous les Franc-Freres et leurs secrets nous sommes parfaitement inconnus; aussi nous sommes-nous abstenus d'émettre un jugement sur leur compte.

An reste, il est indubitable, d'après des aveux formels, que la nouvelle société met en jeu l'acte sacré du serment, et qu'elle en fait, par conséquent, un usage illégal et coupable.

Voici le bruit accredité sur la cause de l'assaut de mercredi dernier: Un Franc-Frere avait envoyé un cartel à un individu qui le tapinait. Ce dernier, dédaignant les armes meurtrières, en appela à ses poings; ce qui lui valut une condamnation pour assaut et batterie.

Petit Seminaire de Ste. Therese.

Nous sommes arrivés à l'époque où tous les établissements d'instruction publique vont successivement paraître sur la scène littéraire; et montrer aux parents de leurs élèves, ainsi qu'aux protecteurs et aux amis de l'éducation, si la confiance que l'on repose en eux est bien ou mal fondée, si, en un mot, le succès répond en tout point à l'attente universelle.

Les matières d'enseignement, dans cette maison, sont: 1. Les langues française, anglaise et latine dans toutes leurs applications et connaissances grammaticales; 2. L'étude de la géographie dans toutes ses parties; de l'histoire, à toutes ses époques, tant sacrée que profane; 3. Les classes de littérature, y comprenant la Versification et l'Éloquence avec traduction et appréciation des auteurs proportionnellement à chaque classe; 4. Enfin les Cours rognériens de Philosophie Morale et Intellectuelle, comme aussi un cours d'Arithmétique suivi de l'Algèbre et des Mathématiques.

Tel est le programme sur lequel un très grand nombre d'élèves, formant les huit classes de l'Institut, ont à répondre pendant deux jours de séances et d'examen public. Or, ça été à la très grande satisfaction de ceux qui pouvaient en apprécier le mérite, que tous ces jeunes étudiants, à très peu d'exception, ont donné sur toutes ces matières des réponses claires, précises et parfaitement correctes.

de faire revivre l'ancien droit du seigneur! Et pendant qu'il voue à l'exécution du public les ministres et les cérémonies du christianisme, le héros de cette fable, modèle de toutes les vertus socialistes, et acteur dans toutes les insurrections, insiste sur la subtilité et la beauté du culte des Druides!

Les deux dernières séances furent closes par la célèbre discussion du projet de loi sur l'instruction publique, présentée, voilà quelques mois, à l'Assemblée nationale de France par M. de Falloux. On vit donc se mettre en scène sous nos yeux, avec un à propos et un succès très frappant, les principaux orateurs de la Tribune française. C'était et Mgr. de Paris et M. Thiers et M. Odilon Barrot et M. Duprat et M. Crémieux et surtout M. de Montalembert, qui tous parlèrent successivement et excitèrent tantôt les trépignements de la Montagne, tantôt les formes et nobles applaudissements de la Majorité.

Cette scène, si instructive, fut suivie de la joyeuse distribution des prix qui se fit, au milieu des applaudissements de la foule, au grand tressaillement des parents de tous ces jeunes vainqueurs et au son entrainé des accords de musique. C'était véritablement une fête littéraire, une fête de famille et l'une des plus douces auxquelles j'ai jamais assisté.

Le Collège ou plutôt le Petit Séminaire de Ste. Therese, car tel est le nom qu'il porte par ses actes d'Érection ecclésiastique et civile, est donc sous tous les rapports un établissement digne de l'affection du public.

On dit que l'ouvrage qui occupe maintenant M. Eugène Sue est intitulé "Les mystères du Peuple," suite des "Mystères de Paris." Il paraît que tous les libraires ont refusé de l'admettre dans leurs vitrines. Ceux qui le publient ont aussi tous refusé d'y apposer leurs noms.

Nouveau roman d'Eugene Sue.

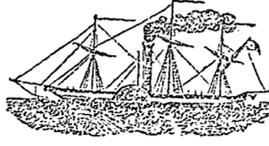
Nous sommes redevable à la gracieuse obligeance d'une Dame, de la traduction suivante d'une critique d'un nouveau roman d'Eugène Sue, donnée par une Gazette de Londres du mois dernier:

On dit que l'ouvrage qui occupe maintenant M. Eugène Sue est intitulé "Les mystères du Peuple," suite des "Mystères de Paris." Il paraît que tous les libraires ont refusé de l'admettre dans leurs vitrines.

Le gouvernement a découvert une nouvelle société secrète à Paris: 27 personnes ont été arrêtées; toutes ont été acquittées. On lit dans le Journal des Débats que Louis-Philippe se porte peu. M. de Lamartine s'est embarqué, le 21 juin, à Marseille pour l'Orient, accompagné de sa femme. Il se propose d'être de retour au mois de septembre.

de faire revivre l'ancien droit du seigneur! Et pendant qu'il voue à l'exécution du public les ministres et les cérémonies du christianisme, le héros de cette fable, modèle de toutes les vertus socialistes, et acteur dans toutes les insurrections, insiste sur la subtilité et la beauté du culte des Druides!

Nouvelles d'Europe



ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

ANGLETERRE.—Les principales nouvelles de la dernière semaine sont celles qui regardent les débats de la Chambre des Communes relativement à la gens Grecque, et l'assaut commis contre Sa Majesté la Reine par un individu nommé Plato, ci-devant officier dans le 10e Dragon.

M. Roebuck a présenté une motion condamnant la politique du Gouvernement relativement à la Grèce; après un débat de cinq jours, une division eut lieu, et une majorité de 46 membres fut en faveur des ministres.

FRANCE.—La loi pour augmenter le salaire du Président a été finalement votée; elle accorde toutes les demandes faites par le Président auxquelles le Comité était opposé.

Le Gén. LaHite a annoncé à l'Assemblée la conclusion favorable des négociations avec l'Angleterre au sujet de l'affaire de la Grèce. Il a dit que le Gouvernement de la République espérait qu'il demeurerait évident à tout le monde, que depuis le premier acte de ces longues négociations jusqu'à la fin, sa conduite n'avait été inspirée que par un sentiment de dignité nationale, par un esprit de conciliation et par le désir de maintenir la paix générale.

Le gouvernement a découvert une nouvelle société secrète à Paris: 27 personnes ont été arrêtées; toutes ont été acquittées. On lit dans le Journal des Débats que Louis-Philippe se porte peu.

ALLEMAGNE.—Le parlement d'Érfurt s'assemblera de nouveau en Août. Fidèle d'une troisième Union Germanique a été formellement avancée et sa mise à exécution proposée par le gouvernement de Hanovre.

Il s'est élevé des bruits de nouveaux différends entre la Prusse et l'Autriche. AUTRICHE ET ROUMANIE.—On s'attend au commencement de l'empereur pour le mois de juillet, et on dit qu'alors il sera donné une amnistie générale à tous les prisonniers d'État, et à tous ceux qui se sont rendus coupables d'offenses politiques.

Correspondance de Rome.

Rome, 16 juin, 1850

Tandis que les correspondants de certains journaux de Paris et de Londres, trop rétribués, sans doute, pour se mettre au courant des affaires sérieuses de Rome, reprochaient au gouvernement de ne rien faire, le Saint Père, toujours grand, toujours généreux, toujours plein d'amour pour son peuple, nommait une commission pour la revision d'un statut fondamental, fruit de longues études et de consciencieuses méditations.

Ces jours derniers, le Saint Père a visité dans ses plus privés détails les gigantesques travaux de la basilique de St. Paul, hors les murs. Il a paru fort satisfait des dispositions de ce temple, qui sera le plus grand de la chrétienté après celui de St. Pierre.

Encore une tentative d'assassinat sur la personne d'un de nos braves soldats; c'est dimanche dernier qu'elle a eu lieu, en dehors des portes de la ville. Un chasseur de Vincennes a été frappé de cinq coups de couteau. Son état, quoique très grave, n'est pas cependant sans espérance de guérison.

Nos lecteurs ne liront pas sans plaisir qu'en plein XIXe siècle, dans la France tant travaillée par l'incrédulité, dans la France républicaine, la procession de la Fête-Dieu se fait avec la pompe la plus solennelle et sous le patronage des plus hautes autorités laïques.

La procession de la Fête Dieu faite par l'Église primitive de Lyon a été des plus pittoresquement grandiose. Favorisée, les deux dimanches, par le ciel le plus pur, elle a escorté le Dieu de toute force à travers les rues et les quais des quartiers de l'ouest de la ville au milieu du plus religieux recueillement.

Le général Changarnier est dans les meilleurs rapports possibles d'amitié avec le Président. ALLEMAGNE.—Le parlement d'Érfurt s'assemblera de nouveau en Août.

ALLEMAGNE.—Le parlement d'Érfurt s'assemblera de nouveau en Août. Fidèle d'une troisième Union Germanique a été formellement avancée et sa mise à exécution proposée par le gouvernement de Hanovre.

ALLEMAGNE.—Le parlement d'Érfurt s'assemblera de nouveau en Août. Fidèle d'une troisième Union Germanique a été formellement avancée et sa mise à exécution proposée par le gouvernement de Hanovre.

distance, ce Dieu redoutable que les anges craignent et révérent va se reposer sous des tentes de verdure et de fleurs, au milieu de plusieurs centaines de flambeaux. Et puis, comme par enchantement, les chants cessent, le silence règne, les genoux se plient, les têtes se baissent, et le prélat élève la sainte hostie encadrée dans un riche ostensorio, béni des milliers de chrétiens au bruit des canons et au son guerrier des tambours et de la musique de nos braves régiments qui ont réclamé avec place dans ce sublime cortège.

NÉCES.

A St. Rémi, le 5 du courant, à l'âge de 9 ans six mois et quatre jours, Philomène, fille de M. Charles Bédard-A. Hull, Ottawa, le 10, âgé de 29 ans, M. George Dalhousie Wright, 2e fils de Ruggles Wright, etc.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe commenceront mardi, 30 juillet à 1h 1/2 P. M.; ils seront continués le lendemain en deux séances, la première à 8h 1/2 A. M. et la seconde à 1h 1/2 P. M.

Joué le 1er Août, aura lieu la Bénédiction Solennelle de la première pierre du nouveau collège; la cérémonie commencera à 9 heures.

Le même jour à 2h. P. M. se fera la distribution des prix après laquelle commenceront les vacances.

Les Directeurs du Collège de St. Hyacinthe invitent respectueusement dans cette circonstance les amis de l'éducation en général, et spécialement les membres du Clergé de qui ils ont reçu un encouragement si flatteur et les citoyens bienveillants qui ont manifesté un intérêt particulier à l'institution qu'ils dirigent.

Pour les Exercices littéraires, on se procurera des billets d'admission au collège avant les séances: vu l'exiguïté du local on n'admettra de jeunes personnes que les sœurs des élèves. Par suite d'arrangements avec M. M. les membres de la compagnie qui a l'administration de chemin de fer, des chars partiront de Longueuil le mercredi et le jeudi à sept heures du matin et le jeudi de St. Hyacinthe à cinq heures du soir.

St. Hyacinthe 12 juillet 1850.

COUVENT DE LONGUEUIL.

L'EXAMEN public des Elèves du Couvent de Longueuil aura lieu le 31 juillet, en deux séances; la première commencera à 8 1/2 A. M., et la seconde à 1 heure P. M.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister.

La dernière séance sera terminée par la distribution solennelle des prix, après laquelle s'ouvriront les vacances.

La rentrée des élèves aura lieu le 9 du mois prochain. Il est important que toutes se rendent au pensionnat le même jour.

Longueuil, 13 juillet 1850.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

L'EXAMEN public des Elèves du Collège de l'Assomption aura lieu le vingt-neuf, le trente et le trente-et-un du courant, en cinq séances, la première le lundi après midi et les quatre autres les deux jours suivants.

Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Après la dernière séance commenceront les vacances. La rentrée des élèves se fera le vingt quatre de septembre prochain à six heures du soir.

Collège de l'Assomption, le 11 de juillet, 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

L'EXAMEN public du Collège Joliette aura lieu le 31 du courant et le 1er Août. Les parents des Elèves et les amis de l'Éducation en général, sont priés d'y assister.

Industrie, 10 Juillet, 1850.

COLLEGE DE CHAMBLY.

LES Parents et les amis de l'Éducation en général, sont priés d'assister à l'Examen Public des Elèves du Collège de Chamblay, qui aura lieu le 22 et le 23 du courant. Cet examen se fera en trois séances, la 1re de 9h à 11h A. M.; la 2e de 2 à 5h. P. M.; et la 3e et dernière à 9h. A. M. Celle-ci sera suivie de la distribution solennelle des prix.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux M. du Clergé et à toutes les personnes, qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

BIBLIOTHÈQUE de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour 23 0/0. Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 26 5/0. Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 210 0/0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

Montreal, le 9 juillet 1850.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vendredi, 5 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and other staples.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussigné offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT acquis et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures.

IMAGES NOUVELLES. Reduction de prix.

LES Soussigné viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands cours et qualités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

M. L'ÉDITEUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JOVENUTIS.

LES Soussigné viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

26 CORNHILL, LONDRES. BUREAUX 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

E. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851.

LES pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensera à son Hôtelier pour un prix modéré.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower, ECR. Melbourne—Thos. Tait, ECR. St. Andrews—Frank Farish, ECR. St. Hyacinthe—Boucher de la Bruyère, ECR.

St. John's—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières—John Robertson, ECR. Huntingdon—R. B. Somerville, ECR. Hawksbury—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead—F. Judd, ECR. Dunham—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Récémptions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains.

On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émises de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS à la St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND. N.º. 24, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

NOUVELLE ÉDITION, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

EAU PLANTAGNET.

LE Soussigné avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICI. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various locations including Québec, Montréal, and Trois-Rivières.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc.

Tout ce qui est en usage pour les fabriques, boutiques, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibarnum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premiers maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirement faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849. Jn. Roy.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Mélanges Religieux, 100 St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-Bte. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc.

Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Seul à se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LA TOUR

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 c. 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 3

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire